



19 avril 2019 – Emploi – Formation professionnelle

Le projet d'accord qui nous a été remis, lors de la séance de négociation du 19 avril, nous semble manquer d'ambition face aux enjeux déterminants des prochaines années. Il ne répond pas aux besoins des travailleurs avec cette vision donnée par l'UIMM, nous sommes loin de la formation professionnelle du participant à l'émancipation de l'individu.

Celle-ci devient un outil supplémentaire mal adapté à la situation actuelle. Les métiers industriels manquent cruellement d'attractivité. Les jeunes ne se bousculent pas pour entrer dans nos entreprises. Ces prochaines années dans la métallurgie, ce sont des dizaines de milliers de salariés qui partiront à la retraite.

Face à cette problématique importante, la FTM-CGT veut envoyer un message fort destiné aux jeunes en actionnant le volet de l'apprentissage.

Nous avons proposé à l'UIMM et aux autres organisations syndicales de mieux rémunérer l'apprentissage et l'alternance :

- ✓ pour les apprentis de moins de 18 ans, 80 % du SMIC
- ✓ Pour les apprentis de 18 ans et plus, 100 % pour la durée du contrat
- ✓ Pour les alternants, minimum le SMIC pouvant aller jusqu'à 120 % du SMIC selon la certification visée.

De plus, nous avons réitéré ce qui nous semblait important :

- ✓ Toute formation doit aboutir à une qualification
- ✓ Toute formation doit se faire sur le temps de travail.
- ✓ Toute formation ne peut être effectuée totalement à distance (type FOAD). La FOAD (formation ouverte et à distance) se distingue de la formation « en présentiel » dans la mesure où tout ou partie des enseignements sont dispensés à distance. Il est important que les stagiaires se rencontrent physiquement de temps en temps afin de partager leurs expériences, d'échanger et ainsi renforcer le lien social.

La CGT va continuer à porter et à défendre ces propositions pour l'intérêt des salariés de la profession.

La délégation fédérale